République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MEZILHAC - COMMUNE

PROCES VERBAL

Le vendredi 05 juin 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Baptiste TEYSSIER.

Secrétaire de la séance : Guy FAURE

Présents : Baptiste TEYSSIER, Guy FAURE, Danièla MATHON, Sylvie NURY, Joël MATHON, Serge VIALLE, Eloise CURINIER, Emile FAURE
Représentés : Hyacinthe TARIOT représentée par Sylvie NURY
Absents et excusés :

Ordre du jour *:*

- Approbation du PV de la dernière séance
- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- Résiliation du contrat avec NUMERIAN

Délibérations du conseil *:*

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2026 (N° DE_037_2026)

Monsieur Baptiste TEYSSIER, maire, soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2026.
CONSIDERANT que ce procès-verbal pouvait être consulté en même temps que le dossier du Conseil Municipal, dans les délais réglementaires.
Il propose au Conseil Municipal :
• D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Approuve le procès verbal de la séance du 19 mai 2026.

Délibération : **adoptée**

RESILIATION DU CONTRAT NUMERIAN EN DATE DU 17 MARS 2025 (N° DE_038_2026)

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal qu'il y a lieu de résilier le contrat souscrit le 17 mars 2026 avec NUMERIAN.
En effet, ce contrat n'a plus lieu d'être car il avait pour but principal de nous accompagner dans le dossier du marché sur les travaux de la traversée du village.
après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la résiliation du contrat avec NUMERIAN, souscrit le 17 mars 2026

Délibération : **adoptée**

DELEGUES SENATORIALES (N° DE_039_2026)

Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ; Vu la circulaire n°INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux du 6 mai 2026 ;
Vu l'arrêté préfectoral pris en date du ... indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;
a) Composition du bureau électoral
M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. FAURE EMILE, M. FAURE GUY, MME MATHON DANIELA et MME CURINIER ELOISE
La présidence du bureau est assurée par ses soins.
b) Élection du délégué et des suppléants
La candidature enregistrée pour le délégué :
- BAPTISTE TEYSSIER
M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 9 - bulletins blancs ou nuls : 0 - suffrages exprimés : 9 - majorité absolue : 5
M. BAPTISTE TEYSSIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.
Les candidatures enregistrées pour les suppléants :
- GUY FAURE
- MATHON DANIELA
- CURINIER ELOISE
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 9 - bulletins blancs ou nuls : 0 - suffrages exprimés : 9 - majorité absolue : 5
Ont obtenu :
- M.GUY FAURE : 9 voix
- Mme DANIELA MATHON : 9 voix
- Mme CURINIER ELOISE : 9 voix
M. GUY FAURE, Mme MATHON DANIELA et MME CURINIER ELOISE sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.
Fait à MEZILHAC le 5 juin 2026

Délibération : **adoptée**

Baptiste TEYSSIER
Président de séance

Guy FAURE
Secrétaire de séance